

Enrayer la relégation sociale

Les restrictions et exclusions du chômage contribuent lourdement au mouvement de paupérisation et d'augmentation des aides diverses dans les CPAS progressistes.

Stéphane Roberti, président du CPAS de Forest

On s'était préparé fin 2014 à voir augmenter les demandes de revenu d'intégration de personnes exclues des allocations de chômage à partir du 1^{er} janvier 2015. La tendance de fond des sanctionnés et des exclus existait depuis plusieurs années et gagnait en puissance mais la réforme des allocations d'insertion lui insufflait un regain de vigueur, et on ne tarda pas à utiliser le champ lexical anxiogène du flux et de la vague. Dans ces pages et partout où on trouvait audience, on a dénoncé le report de la charge de solidarité du fédéral vers les communes, éclatant l'assiette fiscale en tant de morceaux inégaux. Si les dizaines de milliers d'allocataires « en fin de droit au chômage » avaient poussé la porte des CPAS pour demander le revenu d'intégration, l'impact sur les montants des dotations communales aurait été bien lourd, en particulier pour les communes où les exclus sont nombreux, et les gros contribuables rares. Trois ans plus tard, on constate que

autres mis en évidence la problématique du non-recours aux droits. Les exclus ne sont que minoritairement arrivés jusqu'au CPAS (+/- 20% selon les sources). Les enquêtes qualitatives ont pu apporter quelques éléments de compréhension de ce non-recours ; violence symbolique de la perte de statut, d'une nouvelle institution contrôlante (on entend encore souvent « tomber au CPAS »). Mais les cohabitant.e.s ont souvent présumé à raison que les revenus du conjoint ou des parents et donc du ménage ne leur donneraient pas droit à l'intégration sociale. Les gens sont ainsi hors radars et/ou soumis à la dépendance financière intrafamiliale.

Les assistants sociaux, confrontés quotidiennement aux récits des gens, relatent les effets d'une perte soudaine et parfois totale des revenus (suite à une exclusion du chômage, mais aussi un licenciement ou un passage à la pension ou à la mutuelle) qui entraîne souvent une période de latence dommageable. On croit d'abord à la débrouille, à la solidarité du réseau,

pensions alimentaires... Les huissiers débarquent et le risque de rupture familiale augmente considérablement pour les jeunes quand les parents n'ont pas les capacités de faire face aux dettes de leur enfant (parfois lui-même quadragénaire). Cela n'est pas rare. C'est le ruissellement de la précarité.

Un ruissellement de la précarité.

Dans un CPAS on peut choisir d'aider outre les usagers, des chômeurs, des pensionnés mais aussi des travailleurs précaires (de plus en plus nombreux suite à la flexibilisation du marché du travail)... D'élargir les bénéficiaires de ce qu'on appelle les aides diverses ; des aides pour prévenir la précarité énergétique, pour accéder à la culture et participer à la vie en société, des « bons meubles », la prise en charge de frais scolaires... Depuis quelques années, on voit augmenter ces demandes d'aides diverses avec la diversité des statuts de leurs bénéficiaires et donc les montants de la dotation communale. J'y vois la marque d'une paupérisation galopante, résultant des effets conjugués des exclusions du chômage et de la dislocation du droit du travail. Les logiques de contractualisation de l'aide sociale visent à exclure massivement les pauvres d'entre les pauvres, par idéologie et/ou par choix budgétaire. Acteurs publics et associatifs, avec l'appui déterminant de l'Etat de droit, nous devons poursuivre les luttes pour faire reculer le non-recours, pour individualiser les droits sociaux, limiter les temps de latence par une meilleure information et harmoniser par le haut les dispositifs d'aides diverses pour la santé publique accessible, l'école gratuite, la prévention de la précarité pour espérer enrayer la relégation sociale transgénérationnelle. □



les effets de la réforme du droit au chômage pour les gens et pour les CPAS sont autres que craints ; plus larges, plus diffus et moins chiffrables mais pas moins dévastateurs en termes de dignité humaine et d'émancipation.

Les études quantitatives et qualitatives sur les effets de 2015 ont entre

aux économies et à un rapide retour de chance. Quand ce n'est pas l'anxiété qui gagne et paralyse. On vit dans l'urgence de rassembler mois après mois l'argent du loyer, et les autres charges sont reportées (soins de santé), restent en souffrance et s'accumulent ; factures d'énergie, de téléphonie, frais scolaires, et parfois